



**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
14 décembre 2011**

---

**Procès-verbal** de la neuvième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis, tenue **le mercredi 14 décembre à 19 h, au bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge**, 1130, route de l'Église.

---

**PRÉSENCES :**

Jocelyne Lefrançois	Présidente
Carolle Dussault	Administratrice
Damien de Halleux	Administrateur
Louis Alexandre	Trésorier
Pierre-Alexandre Boutet	Secrétaire
Francine Lortie	Conseillère municipale

**IL Y A QUORUM**

**ABSENCES :**

Ingrid Garcia	Vice-présidente
Jean-Marie Girardville	Administrateur
Amal Hassani	Administratrice
Marie-Josée Savard	Conseillère municipale
Christiane Bois	Conseillère municipale

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Émilie St-Pierre-Langlois	Stagiaire en consultations publiques
Lorraine Guay	Secrétaire de soutien

Six citoyens sont présents.

## **11-09-01 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

M<sup>me</sup> Lefrançois ouvre la séance et invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour. Au point Divers, M<sup>me</sup> Dussault demande d'ajouter un point sur l'heure des rencontres du conseil d'arrondissement et un autre point sur l'éventualité d'un PIIA pour le secteur Saint-Denis.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## **11-09-02 ADOPTION ET AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2011**

### **RÉSOLUTION 11-09-01**

CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2011 SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE PROPOSER SON ADOPTION.

## **11-09-03 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Un citoyen demande s'il pourrait y avoir un PIIA dans le secteur Saint-Louis de France. M<sup>me</sup> Dussault répond qu'on va discuter du principe dans le point Divers.

M. Hébert nous parle de la mission et des objectifs de la Table de concertation sur le logement social du secteur Ouest. Il s'agit de regrouper les divers acteurs du territoire de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de promouvoir le logement social. M. Hébert demande au conseil de quartier de déléguer une personne pour alimenter l'information et la communication à cette Table. Les réunions mensuelles ont lieu au Centre des femmes sur la rue Mainguy.

Les membres sont intéressés à participer à ce forum mais comme deux membres sont absents, on va attendre de leur en parler.

## **11-09-04 PARC SAINTE-ISABELLE (suivi)**

M<sup>me</sup> Saint-Pierre-Langlois nous informe qu'il sera possible d'utiliser un montant à même le budget d'initiative afin de financer l'achat d'un bâtiment d'entreposage dans le parc Sainte-Isabelle. À cet effet, M. de Halleux a envoyé par courriel une proposition de projet d'initiative dans laquelle est formulée la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION 11-09-02**

CONCERNANT LE BUDGET POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DANS LE PARC SAINTE-ISABELLE, SUR PROPOSITION DE M. Louis Alexandre appuyée par M<sup>me</sup> Carolle Dussault, IL EST RÉSOLU de réserver une somme de 1000 \$ du budget du pouvoir d'initiative du conseil de quartier pour l'installation d'un abri dans le parc Sainte-Isabelle.

M. de Halleux rappelle que ce parc est une priorité du conseil de quartier.

11-09-05

## PÉRIODE D'INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

M<sup>me</sup> Lortie nous informe que le Plan triennal d'immobilisations (PTI) a été adopté. Ce plan prévoit 100 nouvelles bornes « wi-fi » dans la ville, ce qui fera de Québec la ville la plus branchée au Canada selon le maire Labeaume. Dans le secteur Saint-Louis, les investissements suivants sont prévus :

- installation de jeux d'eau à la piscine Sylvie Bernier;
- installation de jeux d'eau au parc Raymond-De Rosa;
- construction d'une palestine à l'école De Rochebelle;
- construction d'une couverture sur l'anneau de glace;
- achat du domaine des retraités qui servira de relai pour la promenade Samuel-De Champlain;
- remplacement des fenêtres au centre de loisirs Saint-Louis de France;
- remplacement du recouvrement de plancher au centre sportif de Sainte-Foy;
- réfection des dalles à l'édifice Andrée-P.-Boucher;
- remplacement du système de réfrigération au centre sportif.

Concernant les parcs, M<sup>me</sup> Lortie va nous revenir en janvier à ce sujet.

En réponse à un courriel envoyé par M<sup>me</sup> Dussault à M<sup>me</sup> Bois, M<sup>me</sup> Lortie nous informe que les PIIA ne s'appliqueront qu'au niveau des centres commerciaux et des rues commerciales, i.e., la route de l'Église et le boulevard Laurier. De plus, le PPU va statuer sur l'ensemble des bâtiments pour assurer un développement harmonieux selon les secteurs. Cette volonté est bien présente au sein du conseil d'arrondissement.

M<sup>me</sup> Dussault demande à M<sup>me</sup> Lortie comment va se faire ce développement s'il n'y a pas de balises concrètes pour les promoteurs.

M<sup>me</sup> Lortie répond qu'on travaille actuellement sur la hauteur en mètres des édifices dans les secteurs bas de maisons unifamiliales.

Une citoyenne demande comment on peut protéger le chemin Saint-Louis d'édifices comme le Saint-Élizabeth, actuellement en construction au coin de la route de l'Église. Cet édifice ne cadre pas avec l'environnement résidentiel et les marges sont très réduites.

M. de Halleux précise qu'il n'est pas rassuré par rapport à la proposition qui a été présentée par la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement concernant les marges. Il ajoute qu'un PIIA serait utile pour sauvegarder le caractère patrimonial du chemin Saint-Louis.

M<sup>me</sup> Lortie répond qu'on souhaite un PIIA sur les artères importantes y compris le chemin Saint-Louis.

11-09-06

## FONCTIONNEMENT

- **Correspondance et information**

On présente le Plan de mobilité durable et on en distribue des copies aux membres.

- **Trésorerie**

M. Alexandre indique que le solde du compte est de 317,52 \$.

M<sup>me</sup> Lortie informe les membres qu'un montant de 1500 \$ a été voté au dernier conseil d'arrondissement pour la trésorerie du conseil de quartier.

**RÉSOLUTION 11-09-03**

CONCERNANT LE PAIEMENT POUR LA RÉDACTION DU PROCÈS-VERBAL SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un chèque au montant de 80 \$ à M<sup>me</sup> Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2011.

- **Préparation du rapport annuel et des états financiers**

M<sup>me</sup> St-Pierre-Langlois va envoyer par courriel un modèle de rapport annuel à la présidente et au trésorier. La date limite pour la remise du rapport annuel et des états financiers est le 6 février 2012.

M. de Halleux demande qu'une copie du rapport annuel soit envoyée à tous les membres.

**11-09-07 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Un citoyen a comparé le service de la dette de Québec et d'Ottawa. Il a constaté un écart important de la dette entre les deux agglomérations et cette situation l'inquiète advenant une hausse des taux d'intérêt. La dette de Québec se rapproche des 2 milliards.

M<sup>me</sup> Lortie concède qu'il y a beaucoup de rattrapage à faire étant donné les infrastructures qui sont à refaire partout dans la ville agrandie, mais elle se dit sécurisée par la nouvelle politique de financement dont s'est dotée la Ville. De plus, un fonds d'immobilisation a été créé pour renflouer les coffres de la Ville. Des comptes seront aussi payés comptant pour éviter les intérêts.

M. Hébert signale qu'il a remis au secrétaire les archives y compris le dernier rapport annuel. Il demande si le promoteur du Saint-Éizabeth a demandé une dérogation mineure pour bâtir si près du chemin Saint-Louis.

M<sup>me</sup> Lortie répond que la marge avant habituelle est de 6 m et qu'il n'y a pas eu de demande de dérogation mineure. Elle dit qu'elle va envoyer un inspecteur pour vérifier si la marge actuelle est conforme au règlement de zonage.

M. de Halleux se rappelle qu'il s'est battu avec des citoyens pour empêcher la diminution de la marge calculée à partir du centre de la rue. Il n'a pas eu connaissance d'une demande de dérogation mineure.

Un citoyen se demande à quel titre la ville fait un don de 5 millions au MNBA et un autre don d'un million à un organisme philanthropique. Il demande à la conseillère de faire une vérification légale.

M<sup>me</sup> Lortie soutient que le don de 5 millions a été fait pour la construction de l'agrandissement du MNBA et que cela fait partie de son mandat de développement culturel. La Ville va aussi investir dans la Maison de la littérature. Elle va faire la vérification demandée.

Un citoyen veut avoir des précisions sur l'implantation du PIIA dans le quartier Saint-Denis car des constructions en verre inappropriées se construisent sur la rue Montreuil à côté de sa maison.

M<sup>me</sup> Lortie répond que la Ville se donne un an pour statuer sur le PPU. Elle prend note de la demande du citoyen.

M. Alexandre se demande comment améliorer l'intégration architecturale et comment encadrer les promoteurs. Il propose une séance d'information donnée par un ou une urbaniste et des exemples concrets de réussite d'intégration. M<sup>me</sup> Lortie dit que tous les membres des conseils de quartier seront invités à une rencontre en janvier et plusieurs questions seront éclaircies.

M. Hébert se demande où est la place des familles à revenus moyens dans le PPU du Plateau. M<sup>me</sup> Lortie dit que cela a été prévu dans le PPU.

M. de Halleux remarque que le sondage sur le PPU laissait peu de place aux familles et aux recommandations faites par le conseil de quartier.

## **11-09-08      DIVERS**

### **Horaire des rencontres du conseil d'arrondissement**

Après discussion, les membres s'entendent pour demander le retour des rencontres du conseil d'arrondissement à 19 h.

### **RÉSOLUTION 11-09-03**

CONCERNANT L'HORAIRE DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, pour des raisons de commodité et d'accessibilité, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander le retour à 19 h des séances du conseil d'arrondissement.

### **PIIA pour le secteur Saint-Denis**

M<sup>me</sup> Dussault se demande comment on peut s'assurer d'une insertion harmonieuse des nouvelles constructions dans les quartiers résidentiels. Les propriétaires sont très préoccupés par cette question. Elle a fait une recherche sur le site du ministère des Affaires municipales où cette question est abordée. Elle a également trouvé dans Charlesbourg des secteurs résidentiels où un PIIA est appliqué.

M<sup>me</sup> Lortie répond que c'est une bonne idée d'inviter un urbaniste pour savoir comment fonctionnent les règles et que l'Arrondissement travaille actuellement sur les « verrues » qui sont apparues dans le paysage urbain.

M. Hébert, ancien membre du conseil de quartier, précise que le conseil de quartier a déjà travaillé sur des PIIA mais seulement sur les grandes artères.

**11-09-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 50.

---

Jocelyne Lefrançois, présidente

---

Pierre-Alexandre Boutet, secrétaire